

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE

Séance du 25 Octobre 2022

Délibération n°DEL-2022-56

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 19/10/2022

Date d'affichage : 19/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 25 Octobre à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

**Présents :** Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Monsieur Didier AZNAR, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur GIRARD Jack, Madame POREAU Sylvie, Madame ORNIA Katrine, Monsieur DELATTRE Aymeric

**Procurations :** Madame Marie-Diane ALLEMAND à Monsieur Didier AZNAR, Madame Amandine MARILLER à Monsieur Jack GIRARD, Monsieur Jérôme JUSSEAUME à Madame Sylviane GISSINGER, Monsieur Vincent LEVANTERI à Monsieur Gérald MISSOUR

**Absents excusés :** Madame VINCENT Anne-Marie, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur ALLAINE Franck

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

### Objet de la délibération :

#### **Recomposition de la Commission d'Appel d'Offres suite à la démission d'un membre titulaire**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la constitution de la Commission d'Appel d'Offres a été approuvée par le Conseil Municipal par délibération n° 10 du 23 mai 2020.

Suite à la demande de Monsieur Vincent LEVANTERI de se retirer de la Commission d'Appel d'Offres, il y a lieu de procéder à son remplacement comme membre titulaire.

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les élections du 15 mars 2020 ;

**Vu** la délibération n° 10 du conseil municipal du 23 mai 2020 désignant les membres de la commission d'appel d'offres ;

La composition de la Commission d'Appel d'Offres est déterminée par les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle comprend, pour les communes de moins de 3 500 habitants :

-le Maire, président, ou son représentant,

- trois membres titulaires, élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- trois membres suppléants élus selon les mêmes modalités.

Outre ces membres, la commission comprend, avec voix consultative :

- le comptable de la collectivité,
- le représentant de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,
- des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation,
- un ou plusieurs membres du service technique compétent pour suivre l'exécution des travaux.

Cette commission devant être composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants désignés à la représentation proportionnelle au plus fort reste, l'attribution des sièges aux listes présentes au conseil municipal, sera faite ainsi qu'il suit : liste de Mr Gérald MISSOUR : 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Le vote se fait à bulletin secret.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures.

La candidature pour le poste de membre titulaire est :

- Mr AZNAR Didier

Monsieur le Maire fait procéder aux opérations de vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins dans l'urne : 12
- nombre de bulletins blancs, nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 12

L'élection de Monsieur Didier AZNAR libérant un poste de suppléant, Monsieur le Maire fait appel à candidature pour pourvoir à son remplacement.

La candidature pour le poste de membre suppléant est :

- Mme ORNIA Katrine

Monsieur le Maire fait procéder aux opérations de vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins dans l'urne : 12
- nombre de bulletins blancs, nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**-PREND ACTE** du résultat des votes désignant Monsieur Didier AZNAR comme nouveau membre titulaire de la commission d'appel d'offres et Madame Katrine ORNIA nouveau membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

Les membres titulaires sont donc :

- GISSINGER Sylviane
- COMBA Jean-Bernard
- AZNAR Didier

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 030-213002884-20221025-DEL\_2022\_56-DE

---

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 030-213002884-20221025-DEL\_2022\_56-DE

Les membres suppléants sont donc :

- ALLAINE Franck
- JUSSEAUME Jérôme
- ORNIA Katrine

Et ont signé les membres présents,  
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

**Le Maire,  
Gérald MISSOUR**

